

Plan de continuité pédagogique lié à l'épidémie de COVID-19 et adaptations des MECC

Université

de Strasbourg

Procédures mise en place à l'Université de Strasbourg

La pandémie liée au virus Covid-A9 que nous connaissons est totalement inédite. La première priorité est bien évidemment d'enrayer la propagation du virus par le strict respect des consignes de l'État, mais également de prendre soin les uns des autres.

Concernant la continuité des activités pédagogiques, cette situation inédite nous oblige à déployer des pratiques et stratégies nouvelles. Il convient de rappeler d'emblée que tout ce que chacun va faire pour proposer des contenus et des modalités de formation à distance à nos étudiants va déjà contribuer en premier lieu à maintenir un lien humain, un lien social. Mettons à profit ces moments difficiles pour bien rappeler aux étudiants que nous sommes là pour eux.

Pour les questions d'enseignement, nous allons avoir à relever 3 grands défis séquentiels :

1. Proposer des contenus avec des modalités nouvelles
2. Accompagner les étudiants dans leurs apprentissages
3. Evaluer nos étudiants pour les mener à la diplomation ou à la validation de leur année, dans les meilleurs délais. Seul cet aspect sera détaillé dans la suite de ce document.

Evolution des MECC : contexte et principes

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) en vigueur vont forcément devoir être adaptées à la nouvelle situation que nous connaissons. Très logiquement, toutes les évaluations en présentiel prévues au cours des prochaines semaines, et ce jusqu'à nouvel ordre, sont annulées, ou à tout le moins reportées.

Nous devons donc réfléchir et construire au plus vite de nouvelles modalités. Ces modalités doivent tenir compte de la situation exceptionnelle, et seront donc souvent différentes de ce que la CFVU a voté en 2019. Dans tous les cas, elles doivent permettre de valider la qualité du travail réalisé par nos étudiants dans des conditions difficiles, tout en garantissant la valeur de nos diplômes.

Le risque, dans la situation où nous sommes placés, est de se concentrer trop vite sur les contraintes très concrètes qui vont s'imposer et de mettre au second plan les objectifs même de l'évaluation. Il ne s'agit nullement ici de minimiser les difficultés auxquelles nous allons faire face, mais de bien arrêter nos stratégies d'évaluation, pour 1) qu'elles soient en phase avec leurs objectifs pédagogiques et institutionnels, et 2) qu'elles puissent être mises en application efficacement avec le moins de difficultés possibles pour les enseignants et les étudiants.

La signification même de l'acronyme MECC : modalités d'évaluation des connaissances et de compétences nous montre d'emblée que deux aspects sont à prendre en compte :

- La diversité des éléments évalués (connaissances/compétences, savoirs, savoir-faire et savoir-être)
- Le degré de maîtrise ou d'apprentissage à 3 niveaux : 1) en surface : rétention et restitution (définir, identifier, nommer, lister) ; 2) intermédiaire : compréhension (résumer, appliquer, comparer) ou 3) en profondeur : réflexion (interpréter, justifier, critiquer)

Encore plus que d'habitude, nous allons donc nous demander : que voulons-nous évaluer et pourquoi, puis dans un deuxième temps comment le faire (modalités, lieux, acteurs). Seules les équipes pédagogiques en composante peuvent répondre à la première question. Elle est essentielle et doit rester la première même si la suite de ce document va exclusivement se consacrer à la 2^{ème} en particulier pour son aspect transversal, et donc commun à l'ensemble des composantes.

Trois principes sont à rappeler :

1. Les étudiants d'une même formation doivent être évalués en respectant un principe d'équité. Il est donc important de mettre en place des modalités qui peuvent être concrètement déployées de façon similaire pour tous les étudiants.
2. Les étudiants de licence ont droit à une seconde chance. Les modalités de cette seconde chance peuvent être très diversifiées. Dans les filières qui sont en ECI (évaluation continue intégrale), si des notes ont déjà été obtenues, ce principe restera acquis par la pluralité des évaluations. Si ce n'est pas le cas, alors, comme dans les filières en contrôle terminale, une épreuve de seconde chance devra être proposée. Ces épreuves de seconde chance pourront être proposées au fil de l'eau ou en fin de semestre. Dans tous les cas (ECI ou CC/CT avec rattrapage), les modalités de la seconde chance pourront être revues et par exemple être remplacées par des épreuves orales (en présentiel si les conditions le permettent à la fin du printemps, ou par visio conférence, téléphone, etc.) ou écrites (voir plus loin).
3. Il est important de garantir le maintien d'une date de tenue des jurys (jurys de rattrapage dans le cas de contrôles terminaux), dans toute la mesure du possible mais sous réserve de l'évolution de la situation, au plus tard au 15 juillet (sauf pour les formations dont le calendrier était déjà plus long). En effet, tout report impactera fortement l'année universitaire 2020/2021, ce qui est à exclure en à l'heure actuelle.

Evolution des MECC : pistes de réflexion

Bien évidemment, si la situation nous permettait de revenir avant la fin du mois de mai à des épreuves présentielles, celles-ci seront organisées de façon classique, certes dans des conditions un peu accélérées, mais selon des pratiques que nous connaissons bien. Cependant, personne ne peut le garantir ni même l'envisager à ce jour. Il nous faut donc prévoir une situation où toutes les épreuves du second semestre encore à venir seront à remplacer par des modalités à construire.

Les équipes pédagogiques sont à la manœuvre, et il est important de rappeler, ce sont les composantes qui proposent les MECC. Elles réfléchiront dans les jours qui viennent à ces modalités d'évaluation des connaissances et des compétences. **Ces MECC devront être dans la mesure du possible validées par les conseils de composantes ou à tout le moins discutées avec les élus en général et les élus étudiants en particulier. Bien évidemment, ces validations se feront à distance, après un temps d'échange avec les**

élus (mail, visio, forum, ...). Elles seront ensuite validées par la CFVU dans des conditions identiques et donc tout aussi exceptionnelles.

La mise en œuvre des différentes possibilités qui s'offrent à nous dépend bien évidemment du niveau dans les études, et des effectifs concernés.

Dans un master (ou une 3^{ème} année de licence) à effectif raisonnable (notion très relative) par exemple, il est tout à fait envisageable de/d' :

- Avoir recours à des évaluations orales par l'utilisation d'un outil de web conférences ou de classes virtuelles (<https://idip.unistra.fr/outils-et-ressources/>).
- Proposer des travaux de synthèse rédactionnels de grande ampleur (de type mémoire) sur des sujets transversaux,
- Proposer des travaux autour de projets quand les disciplines s'y prêtent (<https://idip.unistra.fr/outils-et-ressources/>).

Dans ces conditions, nous voyons bien la multiplicité des possibilités qui s'offrent à nous.

La vraie difficulté est posée par les formations à gros effectifs. Le ministère nous propose de faire des examens écrits sous télésurveillance. De fait, ce procédé est le seul qui permet d'être sûr (ou de croire) que le travail a été réalisé seul, par la bonne personne, sans accès aux documents.

Cette solution est cependant assez difficile à mettre en place pour plusieurs raisons. Une vidéo surveillance synchrone est très onéreuse si elle est effectuée par une société externe. Même en le résumant à des prises de vue fixes aléatoires, c'est un système lourd à déployer pour des dizaines de milliers d'étudiants. Si nous l'assurons en interne, ce serait un contrainte très forte (sur une heure d'évaluation : moins de 12 secondes de surveillance par étudiant pour une promo de 300 avec un surveillant) et ce avec des images partielles. Même la vérification de l'identité est complexe et sans garantie absolue quand il s'agit de faire correspondre par caméra interposée une pièce d'identité et un visage. Le principal apport, est dissuasif car l'étudiant se pense surveillé.

Solutions alternatives aux MECC initialement prévues :

- Proposer des examens en ligne en temps limité via moodle : l'étudiant se connecte dans une fenêtre de temps qui est prévue. Il ne peut se connecter qu'une fois et son temps de connexion est limité. (La question des tiers-temps sera gérée). A nous de poser des questions qui démontreront un apprentissage intermédiaire ou en profondeur, pour lesquelles l'accès aux documents de cours ou autres en temps réel n'est pas un plus. A nous de proposer suffisamment de questions de ce type pour que quelqu'un qui cherche à trouver les réponses dans ses notes de cours perdra tellement de temps qu'il n'aura pas le temps de répondre. Les équipes d'appui sont d'ailleurs mobilisées et prêtes à accompagner tous les collègues qui le souhaitent pour construire des sujets qui permettraient une correction automatisée.

La vraie question dans ce cas devient l'identité de la personne qui répond. Nous ne pouvons pas la garantir, mais ..

- Nous savons néanmoins que l'identité de la connexion est avérée (Login et mdp).
- Nous pouvons vérifier par les logs de connexion et la simultanéité de l'épreuve, qu'il n'y a pas 10 étudiants dans la même pièce que la même borne wifi.
- Il est possible pour cela de demander à l'étudiant des informations personnelles supplémentaires que nous savons connues de lui et qu'il n'aura pas pu prévoir à l'avance et donc communiquer à une autre personne, mais pour cela l'avis des DPO sera nécessaire (RGPD)
- Nous devons être certains, par la nature du sujet, que quelqu'un qui n'aurait pas travaillé le cours ne saura pas où chercher pour trouver la réponse attendue.

Si ces conditions sont remplies, il me semble que nous sommes dans une situation qui présente des risques mesurés et acceptables au vu de la situation exceptionnelle, et certainement pas supérieurs à celui d'une fraude même avec une télésurveillance et ses limites.

Les questions posées peuvent permettre des corrections automatisées. Des questions rédactionnelles peuvent être également proposées. Elles peuvent se faire soit par une rédaction dans un cadre prévu sur le sujet et donc un document intégralement en ligne, soit se faire par une rédaction sur papier libre que l'étudiant prendra en photo et enverra en pièce jointe dans le temps imparti. D'une manière générale il convient toutefois de laisser un laps de temps raisonnable et suffisant à l'étudiant pour lui permettre de faire face à d'éventuels problèmes techniques, qu'il pourra également préciser dans le travail rendu. Il est tout à fait possible de paramétrer pour que le dépôt soit possible au-delà du temps prévu mais que l'enseignant en soit averti (par exemple accepter une tolérance de 10-15 min ou plus ?).

- Etendre la notion d'absence justifiée : tous les étudiants n'ont pas un accès aisé à un terminal. Il est donc possible qu'un étudiant soit empêché de composer pour cette raison : cette situation sera considérée comme une absence justifiée, et une épreuve de substitution lui sera proposée : ce pourra être un oral en Visio sur un téléphone portable, (voire même un oral en mode audio pour nous permettre d'envisager toutes les situations).
- Proposer des oraux systématiques: il s'agirait dans ce cas de proposer un oral de type « soutenance de fin de semestre » qui pourrait concerner le contenu d'une ou plusieurs, voire toutes les UE disciplinaires d'un semestre. Pour assurer une approche transversale, ces grands oraux devraient être évalués par un jury d'au moins 2 ou 3 collègues, en visioconférence et vérifier que l'étudiant a le niveau attendu pour valider son semestre. Si une composante allait dans ce sens, bien sûr les MECC de l'année devraient être considérablement réduites. Dans le cas d'oraux par visioconférence, il est nécessaire de s'assurer au préalable auprès des étudiants de la faisabilité technique (matériel, logiciels, bande passante) afin de garantir le bon déroulé de l'examen. Des tests de connexion pourront par exemple être menés au préalable avec les étudiants.
- Proposer des sujets rédactionnels en temps non limité : écrits de fin de semestre portant sur plusieurs UE par exemple. Un sujet transversal est proposé aux étudiants. Une date de dépôt est donnée. A la suite de la correction des copies (par une équipe pédagogique, ce qui suppose une grille critériée et une harmonisation des notes) un entretien oral pourrait être systématiquement

proposé et permettrait aisément de vérifier le degré d'appropriation et de maîtrise de l'auteur (l'entretien pourrait être de 10 minutes, soit 10 heures simultanées avec une équipe de 16 correcteurs pour 960 étudiants).

Ces pistes proposées ne sont pas du tout exhaustives. Chaque composante, comme rappelé au début de ce document, est en première ligne pour proposer des modalités qui nous permettront d'évaluer le travail de nos étudiants dans cette situation exceptionnelle et difficile. Il est important que les bonnes idées, les suggestions soient échangées. Un forum va être créé sur Ernest pour proposer des solutions telles que celle qui sont décrites dans ce document. Ces propositions seront enrichies au fur et à mesure par la communauté des enseignants. Les vice-présidences, la DES et l'IDIP seront là pour les modérer.

Toutes ces mesures devront être validées avant de pouvoir être mises en œuvre. De même, parallèlement à ces nouvelles MECC, il est essentiel que les étudiants aient connaissance des nouvelles modalités pratiques d'évaluation dans un délai raisonnable de quinze jours à l'instar des épreuves avec convocation.

Validation des MECC

Vous trouverez ci-dessous quelques principes pour à la fois fluidifier les procédures et en garantir la robustesse juridique :

- 1. Si des évaluations prévues initialement ne changent pas de nature mais sont simplement adaptées à notre nouvel environnement, il ne s'agit pas d'une modification. Exemple un oral prévu en présentiel qui devient un oral en visio, un travail écrit qui devient un écrit fait à la maison, en temps limité, etc.**
2. Si à l'inverse, il y a un changement de la nature, de la durée, du nombre des épreuves, alors il s'agit d'une évolution des MECC qui doit être validée.
3. Ces points doivent être clairs dans les composantes pour que chacun ne modifie pas des modalités sans validation par sa direction. C'est bien sûr une obligation réglementaire, mais surtout une exigence que nous devons à nos étudiants pour garantir l'équité de traitement et la qualité de nos évaluations.
4. Prenons le temps de la réflexion : aucune précipitation n'est nécessaire. Nos étudiants nous demandent des précisions le plus rapidement possible, et c'est bien normal. Mais comme il est à craindre que la situation présente, totalement inédite, dure quelques semaines, prenons quelques jours, le temps nécessaire pour innover efficacement pour le bien de tous (scolarité, enseignants, étudiants).
5. Dans la même idée, selon laquelle la situation présente risque de durer quelques semaines, il convient de pouvoir régler, dans cette situation distancielle où nous sommes, tout ce que nous pouvons régler, dans le cadre du respect des principes généraux rappelés dans le courrier. Bref, tout ce qui est fait (ou sera fait) ne sera plus à faire.
6. Si vous estimez que des situations nécessitent absolument une évaluation présentielle, alors elles seront remises à plus tard : juin ? Cette situation est envisageable sous réserve (nous n'en savons rien pour l'instant) mais comporte des risques à mesurer. Soyons en conscients.
- 7. Nous souhaitons garantir aussi longtemps que possible (donc pour l'instant nous le considérons comme un impératif) que l'année universitaire prochaine commencera bien selon le calendrier normal. En effet, si nous empiétons sur le mois de septembre, ce sera très complexe à rattraper, bref nos équipes de scolarité, les enseignants et les étudiants**

commenceront une nouvelle année dans des conditions difficiles. Après une année éprouvante, nous estimons que ce n'est pas raisonnable. Nous sommes dans une situation exceptionnelle, nous allons faire de notre mieux pour apporter des réponses exceptionnelles qui respectent au mieux les enjeux que nous défendons.

Les composantes ne vont pas tarder à nous faire remonter des propositions. Il faudra que nous puissions les instruire et les faire valider de la façon la plus efficace qui soit. La CFVU est de ce point de vue bien évidemment incontournable. Il n'est cependant pas question de la réunir de façon physique.

Procédure validée par la CFVU (Vote électronique) :

- Quand une composante fait remonter des modifications à la Direction des Etudes et de la Scolarité ou à la vice-présidence, une instruction rapide en est faite (24 ou 48 heures maximum) incluant un temps d'échange avec la composante.
- En parallèle, ces MECC sont mises à disposition de la commission de suivi qui se réunira par visio-conférence (elle le fera aussi souvent que nécessaire, sur des créneaux prévus et organisés avec ses membres). Là aussi, un temps d'échange avec la composante pourra être organisé.
- Les MECC sont ensuite déposées sur la GED, les membres de la CFVU en sont avertis. Un forum d'échange est mis en place : ouvert pendant au moins 48 heures, il permet de recenser les remontées. La Vice-présidence et la DES fait le lien entre les remontées et les composantes, avertit les membres des réponses et des évolutions éventuelles.
- Les MECC sont ensuite soumises à un vote électronique dont les résultats seront visibles de tous. Nous utiliserons pour cela un Evento dédié.
- Toutes les MECC disponibles à date seront validées le même jour, par des votes indépendants.
- Pour que personne ne se perde dans les plannings nous vous proposons d'avoir un calendrier type :
 - Les composantes envoient leurs documents à la DES et la Vice-présidence dès que possible.
 - Chaque semaine, le mercredi, la commission se réunit virtuellement. Des échanges peuvent avoir lieu, mais le vendredi suivant au plus tard les documents sont disponibles sur la GED dans un onglet identifié.
 - Les membres de la CFVU en sont avertis
 - Le mardi suivant, la CFVU se prononce sur les MECC qui sont prêtes à être validées.
 - L'opération se répétera chaque semaine tant que nécessaire.

François Gauer

Vice-président Transformation numérique et innovations pédagogiques,

Université de Strasbourg